

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 90 23 janvier 1950

n° 90 23

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1950

Date de publication
23 janvier 1950

Date du numéro
31 janvier 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et, dépendances, 'chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1944, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 sur les conditions d'admission et de séjour des étrangers et des Français à la Côte française des Somalis, promulgué à la colonie par arrêté du 9 avril 1935

Sur proposition du chef de la sûreté générale,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont expulsées du territoire, de la Côte française des Somalis et dépendances, les personnes dont les noms suivent, condamnées à diverses peines d'emprisonnement pour vol, entrée clandestine sur le territoire : Ahmed Ali, Habar Djalo, né à Ali-Salich vers 1932, fils de Ali et de Kaho Madar; Kayed Osman, Gadabourcy, né à Borama vers 1924, fils d'Osman Abdi et de Barkada Abdillé; Djama Farah, Gadabourcy, né à Buhé (Somaliland), vers 1934, fils de Farah Dirié et de Fatma Roblé; Abdi Warsama, Habar Awal, né Argueissa vers 1929, fils de Warsama Abokor et d'Assli Dirié; Hassan Djama, Idagalé, né à Aden vers 1928, fils de Pjama Garasse et de Moulaho Mohamed; Abdillai Egué, Gadabourcy, né à Zeila vers 1922, fils d'Egne Guédi et d'Oubah Farali. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.